Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
Québec

RHUMATOLOGIE RHU-01

(ordonnance collective)

Polymyalgia Rheumatica (PMR)

Après l'investigation de base et le traitement initié par l'omnipraticien

Critères spécifiques obligatoires :

- > 50 ans
- Douleur bilatérale impliquant 2 des 3 zones suivantes : cou, ceinture scapulaire, ceinture pelvienne
- Durée d'au moins 1 mois
- Vitesse de sédimentation > 40

Exclusion

Évaluer les symptômes de l'artérite temporale :

- Céphalée
- Claudication de mâchoire
- Troubles visuels
- VS > 100
- Atteinte importante de l'état général

Consultation à l'urgence sans délai est conseillée

Infirmière

- Évaluation spécifique
- Coordination d'examens
- Suivi clinique de l'usager lors de l'investigation

Spécialiste

- Consultation
- Investigation spécifique selon l'évaluation
- Décision

Médecin référant

- Retour de l'information par :
  - Lettre dictée du spécialiste
  - Résumé d'investigation de l'infirmière

Tests sanguins

Compléter si > 3 mois

Hématologie :

FSC, sédimentation

Biochimie :

Glycémie (veineuse ou capillaire), AST, ALT, créatinine, Protéine C réactive

POUR LA CONSULTATION FOURNIR :

- Rapport de l'investigation complète initiée
- Rapport des VS sériées avec l'historique des doses de Prednisone depuis le début des traitements